

**Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Loir  
En date du 28 Avril 2010**

**COMPTE - RENDU**

L'an deux mil dix, le vingt-huit du mois d'Avril, à 20 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Loir s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle Louis Touchet à JARZE, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHUPIN, Président.

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
<b>BEAUVAU</b>	M. Marc BERARDI	M. Jean Paul MERCIER
<b>CHAUMONT D'ANJOU</b>	M. Jean Pierre BEAUDOIN M. François EDIN	
<b>CORZÉ</b>	M. Augustin DERSOIR M. Claude FOSSET M. Jean Philippe GUILLEUX	
<b>CORNILLÉ LES CAVES</b>	M. Paul RABOUAN M. Raymond GARCIA	
<b>HUILLE</b>	M. Guy ADRION	
<b>JARZE</b>	Mme Elisabeth MARQUET M. Jean Albert MARCHAISON M. Noël LUSSON	
<b>LA CHAPELLE ST LAUD</b>	M. Jean-Yves CHASSANITE	M. Jean-Claude LEGAY
<b>LÉZIGNÉ</b>	M. Henri LEBRUN	
<b>LUÉ EN BAUGEOIS</b>	M. Bernard de la PERRAUDIERE M. Paul BERTRAND	
<b>MARCE</b>	M. Patrice DAVIAU	M. Thierry POUPLAIN
<b>MONTREUIL SUR LOIR</b>	M. Jean-Claude CHUPIN Mme Véronique RENO	
<b>SEICHES SUR LE LOIR</b>	Mme Odile CHALAIN M. Philippe LAURENT M. David RIGAUD	Mme Cécile GILBERT M. Jean-Claude THEVENON
<b>SERMAISE</b>	M. Mickaël BRIERE	M. Jean-Noël LETENEUX
<b>Excusés :</b>		
	M. Alain LECOQ	
<b>Absents :</b>		
	M. Patrice AILLERIE M ; Bernard GACHIGNARD	

Observations compte rendu réunion du 3 Mars 2010: néant

Désignation secrétaire de séance : Madame Elisabeth MARQUET

En début de séance Monsieur le Président indique qu'il a bien pris en compte la demande de Monsieur GACHIGNARD, délégué de la commune de Huillé, concernant le calcul de la dotation de solidarité, il a chargé la commission des finances de travailler sur ce sujet et de faire des propositions avant l'été. Il informe les élus que les secrétaires de mairie devront transmettre à la CCL les fiches DGF 2009 qui serviront de base au calcul.

➤ **COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION des TRANSFERTS de CHARGES – APPROBATION du RAPPORT RELATIF aux CHARGES de la JEUNESSE :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Le législateur a mis en place le mécanisme de l'attribution de compensation, qui constitue une dépense obligatoire pour l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), et dont le montant, basé sur celui de la Taxe Professionnelle auparavant perçu par les communes est corrigé du montant des charges transférées à l'EPCI, c'est-à-dire du « poids » financier correspondant à chacune des compétences transférées par les communes au groupement.

L'évaluation de ces charges transférées est confiée à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) régie par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui doit rendre ses conclusions lors de chaque transfert de charges

Suite au transfert à la communauté de communes de la compétence jeunesse, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie les 2 Septembre, 14 Octobre 2009 et le 13 Avril 2010.

Lors de ces séances, les élus membres de la Commission ont voté les principes méthodologiques d'évaluation financière de ce transfert figurant dans le rapport ci-joint, adopté à l'unanimité.

Il est donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges du 13 Avril 2010
- Acter le montant prélevé sur l'attribution de compensation à compter de l'exercice 2010
- Procéder aux régularisations budgétaires et comptables correspondantes au Budget 2010, à savoir :
  - Article 739111 : dotation de compensation : - 94.170
  - Article 022 : dépenses imprévues : + 94.170

**Décision du conseil communautaire : Accord à l'unanimité**

➤ **SUBVENTIONS ANNÉE 2010 :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Monsieur le Vice-Président, après examen par le bureau, propose d'attribuer les subventions complémentaires suivantes au titre de l'année 2010 :

<b>CLASSIFICATION</b>	<b>Organisme</b>	<b>Montant 2010</b>
<b>Jeunesse</b>		<b>5.110,00 €</b>
	A.P.L.A. (Association Pellouaillaise de loisirs et d'animation)	
	▪ Festival scène de canailles	4.460,00 €
	▪ Spectacle destiné aux enfants de moins de 3 ans	450,00 €
	Association les Loustics du Loir à Lézigné	200,00 €
<b>Social</b>		<b>8.724,00 €</b>
	C.L.I.C.	8.724,00 €
<b>Divers</b>		<b>726,66 €</b>
	Association Pays Loire Angers (filère bois)	726,66 €
<b>TOTAL</b>		<b>14.560,66 €</b>

La subvention attribuée pour le CLIC annule et remplace celle votée le 3 Mars 2010

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget 2010.

**Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité**

➤ **REOM : ADMISSION EN NON VALEUR :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Monsieur le Vice-Président présente au Conseil Communautaire les états des produits irrécouvrables établis par le receveur de la CCL concernant la redevance des ordures ménagères.

Ces produits n'ont pu être recouverts par le receveur suite à une liquidation judiciaire.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'admettre en non valeur les produits suivants :

Date de l'état du receveur	Année d'origine du produit	Montant à admettre en non valeur	Objet
20/02/2010	2008	85,87 €	REOM
20/02/2010	2009	88,62 €	REOM
20/02/2010	2010	45,25 €	REOM
02.03/2010	2007	42,50 €	REOM
	<b>TOTAL</b>	<b>262,24 €</b>	

**Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité**

## ➤ **CREATION POSTE ADJOINT D'ANIMATION**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude CHUPIN

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Or, compte tenu du transfert de la compétence jeunesse avec effet au 1er janvier 2010, et à la demande d'un agent, qui était en congé parental,

Il convient de créer l'emploi correspondant.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire :

La création d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe, à raison de 10.33/35ème, à compter du 1er Mai 2010.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence et en tenant compte également des modifications suivantes :

- depuis le 1<sup>er</sup> Février 2010, le poste de coordonnateur est occupé par un animateur et non plus par un adjoint d'animation.
- A compter du 1<sup>er</sup> Mai 2010, le poste de responsable administratif sera occupé par un rédacteur territorial.
- à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2010, le poste de directeur général des services sera occupé par un attaché territorial.

**Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité**

*L'organigramme du personnel est joint au présent compte-rendu*

## ➤ **Z.A. le CORMIER à JARZE – VENTE TERRAIN à la SCI JARZE Gestion Pierre.**

Rapporteur : Monsieur Patrice DAVIAU

Vu la demande de Monsieur René PAILLET, domicilié à SAINT DENIS D'ANJOU, souhaitant construire un ensemble immobilier destiné à des entreprises de construction, sur la zone d'activités « le Cormier » à Jarzé.

Vu le bornage effectué par le Cabinet FERJOUX, géomètre à BAUGE, pour une parcelle de 3.429 m<sup>2</sup>, composant le lot n° 11 du lotissement.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la vente à la SCI JARZE Gestion Pierre, ou toutes autres personnes, de la parcelle ZC 264, d'une superficie de 3.429 m<sup>2</sup> pour un montant de : 16.722 € H.T. (soit 20.000 € TTC)

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'un des Vice-Présidents à signer l'acte notarié et tous les documents afférents à cette transaction chez Maître Michel MORIN, notaire à Seiches sur le Loir.

Les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la communauté de communes.

**Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité**

➤ **AMENAGEMENT Z.A. la SUZEROLLE à SEICHES sur le LOIR**  
**DEMANDE de SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PAYS de**  
**LOIRE au TITRE du CONTRAT de TERRITOIRE UNIQUE (C.T.U.) :**

Rapporteur : Monsieur Patrice DAVIAU

Dans le cadre du développement de l'activité économique sur son territoire, la communauté de communes a décidé l'acquisition de terrains, environ 15 ha, pour permettre l'extension de la zone d'activités de la Suzerolle à Seiches sur le Loir.

L'étude de l'aménagement de cette zone comprenant l'aménagement d'un giratoire sur la RD 323 et des travaux de V.R.D. a été confiée à Atelier Urbain de Champigné.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 2.300.000 € H.T.

Cette opération est inscrite dans le cadre du Contrat de Territoire Unique 2009-2012, avec le Pays Loire Angers.

Le plan de financement de cette opération s'établirait comme suit :

- Subvention CTU : 284.000 €
- Subvention DDR (en attente) :
- Emprunt pour le solde

Je vous propose de bien vouloir :

- SOLLICITER l'octroi de la subvention au titre du C.T.U. auprès du Conseil Régional pour l'aménagement de la zone de la Suzerolle
- AUTORISER le Président ou l'un des Vice-Présidents à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de celle-ci.

**Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité**

*Monsieur Philippe LAURENT pose la question concernant les travaux de voirie et d'aménagement du rond-point par rapport à la future déviation. Monsieur CHUPIN indique qu'en attente des décisions des différents partenaires, l'aménagement du rond point fera l'objet d'une tranche conditionnelle.*

***Z.A. la Suzerolle – Point sur les travaux***

*Monsieur DAVIAU informe les élus que le Cabinet Atelier Urbain, qui était Maître d'œuvre pour l'aménagement de la zone de la Suzerolle, est en liquidation judiciaire (suite aux problèmes de*

santé de Monsieur DESLANDES). Le liquidateur Maître JUMEL informera la CCL s'il y a un repreneur vers le 4 Mai. La poursuite des différentes missions sera engagée, au plus vite, soit avec le repreneur soit par le lancement d'une nouvelle consultation.

Le permis d'aménager a été déposé le 25 Avril au lieu de début Mars comme prévu, le délai d'instruction par les services concernés est de 2 mois voire 3 mois au maximum.

#### **Z.A. Suette – Point sur le dossier**

Compte tenu de :

- L'importance des dépenses nécessaires au développement du projet de Pépinière (+ de 1 Million d'euros pour la 1<sup>ère</sup> tranche)
- La faible demande actuelle des candidats potentiellement intéressés par cette pépinière

La priorité est donnée à l'opération sur la zone de la Suzerolle

Le bureau a décidé, en accord avec la commission économique, de reporter l'opération en 2011

#### **Z.A. du Bourg Joli – Point sur le dossier**

- Le bornage et le relevé de topo sont réalisés
- Le Cabinet HYDRATOP prépare l'étude hydraulique et les sondages de parcelle
- La consultation du Maître d'œuvre VRD va être lancée

#### ➤ **ZA des CINQ CHEMINS à CORNILLE les CAVES – CREDIT BAIL REAL INDUSTRIE – Avenant.**

Rapporteur : Monsieur Patrice DAVIAU

Monsieur le Vice-Président rappelle aux délégués que Monsieur REAL a signé un crédit bail avec la communauté de communes, d'une durée de 15 ans, pour le local qu'il occupe dans la zone d'activité des Cinq Chemins à Cornillé les Caves.

Compte tenu d'une baisse d'activité, Monsieur REAL demande soit un report de loyer ou une prolongation du crédit bail.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De suspendre les loyers pour une période de 5 mois, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2010 et jusqu'au 1<sup>er</sup> Novembre 2010. Le montant des loyers correspondant à cette période sera versé sous forme de soulte au terme du crédit bail.
- D'autoriser Monsieur le Président ou l'un des Vice Président à signer l'avenant correspondant.

**Décision du Conseil Communautaire : Accord à l'unanimité**

➤ **SIGNALETIQUE DES ZONES D'ACTIVITE – DEMANDE de SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PAYS de LOIRE au TITRE du CONTRAT de TERRITOIRE UNIQUE (C.T.U.) :**

Rapporteur : Monsieur Patrice DAVIAU

Le conseil communautaire a décidé d'installer dans les zones d'activité communautaires des panneaux d'entrée de zones ainsi qu'une micro signalétique à l'intérieur de chaque zone pour annoncer les entreprises, avec l'application de la nouvelle charte graphique.

Le montant des dépenses s'élève à 52.000 € H.T.

Cette opération est inscrite dans le cadre du Contrat de Territoire Unique 2009-2012, avec le Pays Loire Angers.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

▪ Subvention CTU :	13.000 €
▪ C.C.L. : (solde)	39.000 €

Je vous propose de bien vouloir :

- SOLLICITER l'octroi de la subvention au titre du C.T.U. auprès du Conseil Régional pour la signalétique des zones d'activité.
- AUTORISER le Président ou l'un des Vice-Présidents à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de celle-ci.

**Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité**

*Monsieur CHUPIN indique que la pose des panneaux interviendra entre le 10 et 15 Mai.*

➤ **ACCUEIL DE LOISIRS ET ESPACES JEUNES – MISE A DISPOSITION LOCAUX.**

Rapporteur : Monsieur Augustin DERSOIR

Monsieur le Vice Président expose que, compte tenu du transfert de la compétence jeunesse à la communauté de communes à compter du 1er Janvier 2010, les communes ont accepté de mettre à disposition de la communauté de communes certains locaux, équipements et matériels nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence.

Les conditions de cette mise à disposition font l'objet d'une convention qui précise la liste des locaux mis à disposition et la participation financière de la communauté de communes arrêtée comme suit :

- 4.95 € de l'heure d'occupation (base tarif CAF)
- 25% du montant du renouvellement du matériel mutualisé avec les communes (jeux et matériel éducatif)

Les frais d'entretien des locaux et de service des repas seront pris en charge directement par la communauté de communes ou remboursés aux communes sur la base des frais réels.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

D'autoriser Monsieur le Président ou l'un des Vice-Présidents, à signer les conventions correspondantes.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 62878 du budget.

**Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité**

➤ **FACTURES JEUNESSE –ACCEPTATION CHEQUES VACANCES**

Rapporteur : Monsieur Augustin DERSOIR

Monsieur le Vice-Président rappelle, que dans le cadre de la gestion directe de la compétence jeunesse, la communauté de communes est habilitée à percevoir les paiements des familles.

Certaines familles demandent la possibilité de régler leur facture en utilisant des chèques vacances.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

d'autoriser le paiement des factures du service jeunesse avec des chèques vacances.

**Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité**

➤ **ACCUEIL DE LOISIRS DES TRINOTTIERES – AUTORISATION SIGNATURE BAIL EMPHYTEOTIQUE.**

Rapporteur : Monsieur Augustin DERSOIR

Monsieur le Vice Président expose que le bâtiment et le terrain occupés par la communauté de communes, pour l'accueil de loisirs aux Trinottières à Montreuil sur Loir, est situé sur l'emprise de la ferme expérimentale des Trinottières gérée par la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire. Cet ensemble appartient à l'Association des Orphelinats Agricoles, dont le siège social se situe à Saint Germain en Laye.

Avant le transfert de la compétence jeunesse à la CCL, ce bâtiment était mis à disposition des communes par convention avec la Chambre d'Agriculture.

Les élus communautaires ont souhaité qu'un bail emphytéotique soit établi directement avec l'Association des Orphelinats Agricoles. Le conseil d'administration de l'association, lors de sa réunion du 4 Février 2010, a émis un avis favorable pour l'établissement d'un bail direct entre l'association et la communauté de communes.

Les conditions du bail emphytéotique sont les suivantes :

- Mise à disposition gratuite, à condition que l'utilisation soit exclusivement réservée au profit d'enfants, des parcelles B 981, 982,985 et 986 d'une superficie totale de

- 1 ha 10 ares 24 ca et d'un bâtiment d'une superficie de 600 m2 .
- Prise en charge des travaux nécessaires sur le bâtiment
  - Prise en charge des frais liés à la rédaction du bail et à l'avenant du bail de la Chambre d'Agriculture, qui doit retirer de sa location la surface dédiée au centre de loisirs dans sa délimitation actuelle.
  - Durée : jusqu'au 31 Octobre 2032

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'un des Vice-Présidents, à signer le bail emphytéotique à intervenir chez Maître Michel MORIN, notaire à Seiches sur le LOIR,
- De prendre en charge les frais correspondants à la rédaction et à l'avenant des baux.

**Décision du Conseil Communautaire : Approuvé par 28 voix pour et une abstention (Monsieur THEVENON)**

*Monsieur DERVOIR rappelle qu'actuellement la Chambre d'Agriculture met à la disposition de la CCL, leur restaurant pendant la période des vacances scolaires, mais compte tenu de la reprise des formations sur le site des Trinottières ne peut le mettre le mercredi. Les repas sont donc servis, le mercredi, dans la salle d'activité des Trinottières. Pour pallier à ce problème de restauration, la commission jeunesse a souhaité lancer une étude sur la restructuration du bâtiment en incluant l'aménagement d'un restaurant. Cette mission va être confiée à un cabinet d'études.*

➤ **SIGNALETIQUE TOURISTIQUE – DEMANDE de SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PAYS de LOIRE au TITRE du CONTRAT de TERRITOIRE UNIQUE (C.T.U.) :**

Rapporteur : Monsieur Marc BERARDI

Le conseil communautaire a décidé d'installer des panneaux d'information touristique dans chaque commune de la communauté. Ces panneaux présentent au recto le plan de la communauté de communes avec les principaux sites et circuits à découvrir et au verso le plan de la commune avec la localisation des sentiers de randonnées, des sites touristiques et patrimoniaux.

Le montant des dépenses s'élève à : 37.160 € H.T.

Cette opération est inscrite dans le cadre du Contrat de Territoire Unique 2009-2012, avec le Pays Loire Angers.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- |                    |          |
|--------------------|----------|
| ▪ Subvention CTU : | 8.750 €  |
| ▪ C.C.L. : (solde) | 28.410 € |

Je vous propose de bien vouloir :

- SOLLICITER l'octroi de la subvention au titre du C.T.U. auprès du Conseil Régional pour la signalétique touristique.

- AUTORISER le Président ou l'un des Vice-Présidents à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de celle-ci.

**Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité**

➤ **INFORMATIONS :**

- **Ruisseaux :** Madame MARQUET indique que 4 candidats ont répondu à l'appel d'offres concernant l'étude pour l'aménagement des ruisseaux. Compte tenu que le montant est supérieur à 20.000 €, il a été décidé de déclarer sans suite cet appel d'offres et de relancer la procédure.
- **Journal communautaire :** Un exemplaire est remis à chaque délégué
- **Festival Fabul'eau 2010 :** Monsieur BERARDI donne le programme pour la saison 2010 (programme joint au compte-rendu)
- **Point sur l'Office de Tourisme :** Monsieur BERARDI informe les élus que l'OT a recruté un agent à mi-temps dans le cadre d'un CAE, pour une durée de 6 mois. Du 1<sup>er</sup> au 15 Mai et du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 Octobre, elle travaillera au siège de la CCL et du 15 Juin au 31 Août sur le site de Malagué.
- **A.G. Association Eveil des Petits Loirs :** Monsieur CHUPIN invite les délégués à l'AG de l'association l'Eveil des Petits Loirs le mercredi 5 Mai à 20 heures 30 à l'Espace Villa Cipia.
- **SIG :** Monsieur CHUPIN informe les élus que le cabinet BRANCHEREAU a été retenu pour intégrer la couche des divers réseaux sur le SIG. Il va donc solliciter les mairies pour lui fournir tous les documents et plans nécessaires à ce travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Le Président,  
Jean-Claude CHUPIN

➤ **RUISSEAUX – ETUDES PREALABLES – DEMANDE SUBVENTIONS  
AGENCE DE L’EAU et CONSEIL GENERAL** .

Rapporteur : Madame Elisabeth MARQUET

Madame la Vice-Présidente rappelle que, depuis le transfert à la communauté de communes de la compétence « ruisseaux », la commission a travaillé sur le recensement de tous les ruisseaux sur son territoire. Pour répondre à la directive européenne et aux règles de l’Agence de l’Eau, il est proposé au conseil communautaire d’engager, pour une première étape, une étude en vue de dresser une cartographie des ruisseaux, sur le territoire de la Communauté de Communes, et d’établir le diagnostic de leur état actuel.

Le montant prévisionnel de cette étude s’élève à 50.000 € H.T.

Dans le cadre de son 9ème programme, l’Agence de l’Eau peut intervenir sur ces études aux taux de 50%.

Le Conseil Général peut participer à hauteur de 30%

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- D’engager l’étude concernant l’état des ruisseaux
- De solliciter auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne et du Conseil Général de Maine et Loire les subventions correspondantes.

**Décision du conseil communautaire : approuvé à l'unanimité**